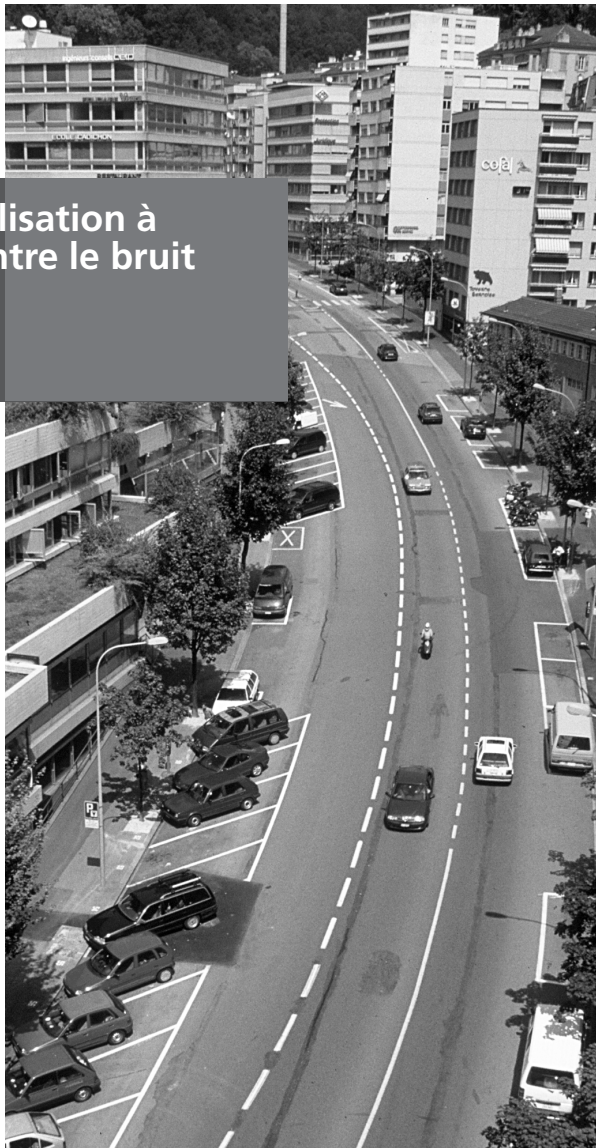


**Cours de sensibilisation à
la protection contre le bruit**

Lausanne
21 mars 2012



VLP-ASPAN offre régulièrement des cours d'introduction à l'aménagement du territoire. Le cours de sensibilisation à la protection contre le bruit se comprend comme un complément à ces cours d'introduction. Il est organisé en collaboration avec des professionnels de la protection contre le bruit.

Objectifs du cours

Êtes-vous parfois amené-e, dans le cadre de votre activité professionnelle, à traiter de questions liées à la protection contre le bruit pour lesquelles vous n'avez guère de connaissances? Venez-vous d'être élu-e responsable du conseil municipal ou de la commission communale des constructions et/ou de l'aménagement et souhaitez-vous en savoir davantage sur les principes, les bases légales et les instruments de la protection contre le bruit? Le cours de sensibilisation que nous proposons devrait alors vous concerner.

Le cours porte notamment sur les thèmes suivants: le bruit, c'est quoi, comment se propage-t-il et comment se mesure-t-il? Quelle est l'importance des valeurs d'exposition au bruit? Lorsqu'une commune met en zone, équipe, planifie ou délivre une autorisation de construire, comment doit-elle prendre en compte les questions de bruit? Que faire lorsqu'une installation existante est trop bruyante (assainissement)? En sus d'une introduction théorique sur ces divers thèmes, des questions actuelles de protection contre le bruit seront traitées à l'aide d'exemples concrets.

Public cible

Le cours s'adresse aux personnes intéressées à la protection contre le bruit et désireuses d'approfondir leurs connaissances de base en la matière (p.ex. personnes ayant suivi le cours d'introduction à l'aménagement du territoire):

- autorités communales avec les domaines de la construction, de l'aménagement, de l'environnement
- représentant-e-s des services communaux des constructions et de l'aménagement du territoire
- collaboratrices et collaborateurs des services cantonaux (aménagement du territoire, environnement, etc.)

Pour profiter au mieux du cours et encourager les échanges d'expériences, nous nous permettons de limiter le nombre de participants à 25 personnes.

Mercredi 21 mars 2012

09.15 - 12.15

Notions de base en protection contre le bruit

Généralités, définitions, notions d'acoustique, perception du bruit, notion de gêne, effets du bruit sur la santé

Bases légales, fédérales et cantonales

Champs d'application, principes, installations fixes, zones et locaux sensibles

Bruit de comportement

Définition, exemples, jurisprudence, méthode d'évaluation

Aménagement et équipement

Contraintes, solutions, procédures, exemples

13.30 – 16.45

Permis de construire

Construction de locaux sensibles, isolation phonique des bâtiments, norme SIA 181, méthodes d'évaluation des installations bruyantes, exemples selon les différents types d'installation

Assainissement – partie I

Bases légales, principes généraux, cadastres, méthodes et procédures, allègements et isolation phonique des bâtiments

Assainissement – partie II

Cas particuliers – routes, CFF, industrie, stands, aviation, établissements publics

Plaintes

Installations fixes, comportement, solutions, exemples

Des modifications de programme demeurent réservées.

Sujet et lieu

Cours de sensibilisation à la protection contre le bruit: 21 mars 2012

Salle St-Exupéry, Forum «Après-demain», chemin Messidor 5-7, Lausanne

Organisation

Sonia Blind Buri, VLP-ASPAN, Berne

Intervenants

Roland Kalberer, chef de section, section bruit + RNI, Service de l'environnement, Fribourg

Dimitri Magnin, ing. dipl. EPFL, acousticien dipl. SSA, EcoAcoustique SA, Lausanne

Sonia Blind Buri, juriste, VLP-ASPAN, Berne

Coûts

Fr. 300.– pour membres VLP-ASPAN / Fr. 420.– pour non-membres

repas de midi, pauses café, support du cours inclus

Les désistements nous parvenant jusqu'au délai d'inscription ne seront pas facturés. Jusqu'à quinze jours avant le début du cours, nous facturerons 50% du coût du cours. Passé ce délai, nous serons contraints de facturer l'ensemble des frais engendrés par l'inscription.

Inscription

Jusqu'au 1^{er} mars 2012 en ligne sous www.vlp-aspan.ch/fr/agenda ou par écrit au moyen du talon d'inscription ci-joint. Le nombre de participants est limité à 25 personnes. Les inscriptions effectuées en ligne seront immédiatement confirmées; les inscriptions nous parvenant par écrit seront prises en compte en fonction du nombre de places disponibles et selon leur date d'arrivée.

Association suisse
pour l'aménagement national
VLP-ASPAN
Sulgenrain 20
CH-3007 Berne
Tél. +41 (0)31 380 76 76
Fax +41 (0)31 380 76 77
info@vlp-aspan.ch
www.vlp-aspan.ch